

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 – 19 H

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 28 septembre à 19 h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. BRAY, Mme CHEVET, M. PATRON, Mme PRADOUX, Mme CANAPI, Mme HOTIN, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. POUCHIN, M. GUILLABERT, Mme GONCALVES, M. GAUFILLIER, Mme BAALI-CHERIF, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. ROUSSEAU, M. PERRINO, Mme BENARD-BIENVENU, M. RAFIK, Mme FISCHER, M. POLLET, Mme ANDRE
Excusé(s) représenté(s)	Mme BAIOCCHI, adjointe, par M. PATRON M. JEUNEMAITRE, adjoint, par Mme CHEVET Mme ARONIO DE ROMBLAY, conseillère municipale, par Mme CANAPI M. BENECH, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. JIBRIL, conseiller municipal, par Mme BAALI-CHERIF M. JACOB, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. PERCHERON, conseiller municipal, par M. GAUFILLIER Mme OCANA, conseillère municipale, par M. BRAY Mme BACQUET, conseillère municipale, par Mme SPARACINO M. CAMBIEN, conseiller municipal, par M. POLLET
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme CHEVET

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	23.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	10.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12 septembre 2018	

---oooOooo---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (33 voix "pour"), Mme CHEVET est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2018

Adopté à l'unanimité (33 voix « pour »).

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE

2018.48 – PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA CROIX EN BRIE – OPPOSITION DE LA VILLE DE PROVINS

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'émettre un avis défavorable sur le projet de parc éolien sur le territoire de la Commune de LA CROIX EN BRIE.
- ⇒ D'adresser copie à Madame la Préfète de Seine et Marne
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la commune.

2018.49 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

2018.50 – LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX CONSTITUANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE PROVINS

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De créer la liste des emplois communaux conformément au tableau des effectifs.
- ⇒ De se référer à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir.
- ⇒ D'ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 susvisée, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement.
- ⇒ De fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire.
- ⇒ De prévoir, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits correspondants
- ⇒ De substituer aux précédentes délibérations les présentes dispositions.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2018.51 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T) – APPROBATION DU RAPPORT DU 5 JUILLET – REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE PROVINS

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.
- ⇒ D'approuver la révision de l'Attribution de Compensation 2018 pour la commune de Provins d'un montant de 2 658 310,75 €.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

2018.52 – ASSOCIATION "LA VOULTONNAISE DES VEHICULES D'EPOQUE" – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association «La Voultonnaise des véhicules d'époque», afin de l'aider dans l'organisation de ce rassemblement.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2018.53 – TRANSFERT DE PROPRIETE D'ŒUVRES D'ARTS ET D'OBJETS ARCHEOLOGIQUES

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'accepter le transfert de propriété des œuvres répertoriées sur la liste jointe (liste A annexée) afin qu'elles intègrent définitivement les collections communales conservées au musée de Provins et du Provinois.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

ENSEIGNEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE

2018.54 – TARIFS TENUE SCOLAIRE UNIQUE

A la majorité (29 voix « pour » - 4 voix « contre » : *M. CAMBIEN, Mme FISCHER, M. POLLET, Mme ANDRÉ*), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'appliquer le tarif, tel que figurant sur le tableau annexé,
- ⇒ D'appliquer, à titre exceptionnel, pour l'année 2018-2019, un tarif aménagé de 110 euros pour les élèves de CM2.
- ⇒ De permettre le fractionnement du paiement en 1, 6 ou 10 fois.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus,
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

COHESION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE ET LOGEMENT

2018.55 – ASSOCIATION "SOIGNANTS MAIS PAS QU'EUX" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention d'un montant de 1 000€ à l'association "Soignants Mais Pas Qu'eux" pour réaliser un voyage humanitaire au Cambodge sachant que le versement interviendra après confirmation de l'organisation de ce voyage.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

URBANISME, TRAVAUX ET COMMERCE

2018.56 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PROVINS (autorisation du Maire à signer la convention)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le choix de la Société VEOLIA EAU pour assurer, en tant que Déléataire la gestion du service public d'eau potable de la Ville de Provins.
- ⇒ De retenir la solution de base (durée du contrat 10 ans, hors variante décarbonatation).
- ⇒ D'approuver la convention de délégation de service public et ses annexes, relative à la gestion du service public d'eau potable de la Ville de Provins pour une durée de 10 années à compter de la date indiquée dans le courrier de notification, après sa transmission au contrôle de légalité.
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de service public relative à la gestion du service public d'eau potable de la Ville de Provins et toutes les pièces et actes afférents.
- ⇒ D'approuver les termes financiers de la convention de délégation de service public relative à la gestion du service public d'eau potable de la Ville de Provins.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2018.57 – CONVENTION PATRIMOINE – PROGRAMME 2017/2018 – POURSUITE DE LA RESTAURATION DES REMPARTS DE LA VILLE HAUTE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver globalement le programme 2017/2018 de travaux de restauration des remparts de la Ville haute dont le coût est estimé pour chaque tranche à 960 000,00 € HT à plus ou moins 10%,
- ⇒ De demander présentement la subvention de l'Etat (DRAC) au titre de l'année 2018 pour un montant de 480 000 €.
- ⇒ De solliciter les aides complémentaires auprès des différents services financeurs tels que la Région Ile de France, le Département de Seine-et-Marne et tous autres mécènes.
- ⇒ D'autoriser la personne responsable du marché à engager les travaux.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

SPORTS

2018.58 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU «SPORT DE HAUT NIVEAU»

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention qui s'élève à **3 970,08 €**
ainsi répartie :
 - Tennis de Table **447,66 €**
 - Association Sportive du Collège Lelorgne de Savigny **1 756,62 €**
 - Association Sportive du Collège Marie Curie **1 765,80 €**
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2018
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

FINANCES

2018.59 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE L'EAU

A la majorité (29 voix « pour » - 3 voix « contre » : *M. CAMBIEN, Mme FISCHER, M. POLLET* – 1 « abstention » *Mme ANDRÉ*), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter la décision modificative,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2018.60 – ASSOCIATION "LES JARDINS FAMILIAUX HENRI MELIQUE" – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 100 € (Cent euros), au profit de l'association des Jardins Familiaux Henri Mélique.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h23.

 Le Maire, *Olivier Lavenka*
Olivier LAVENKA